

**PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 13 mars 2014
de
SGS SA, Genève**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 13 mars 2014, à Genève, au Quai du Mont-Blanc 19, au Théâtre du Léman, sous la présidence de Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président du Conseil d'administration.

La séance est ouverte à 15h00 et levée à 16h15.

Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président, désigne Monsieur Olivier MERKT, avocat conseil de la société, comme secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le 20 février 2014 à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives, ainsi que par publication faite le 20 février 2014 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, organe officiel de publicité de la société.

L'organe de révision, la société Deloitte SA, est représenté par Monsieur James BAIRD.

Le secrétaire informe également l'assemblée que Maître Corinne ROSSET, Notaire est présente et a été mandatée pour constater en la forme authentique les décisions de l'assemblée concernant les points 5a et 5b de l'ordre du jour qui impliquent une modification des statuts.

Le Président informe l'assemblée que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal, si nécessaire.

Ces formalités étant accomplies, le secrétaire donne connaissance de la liste de présence :

4'952'242 actions nominatives de Fr. 1.- chacune sont représentées à l'assemblée comme suit :

Actions représentées par l'actionnaire ou un mandataire privé	2'572'667
Actions représentées par le représentant indépendant (Me Gérard Defacqz, notaire à Genève)	2'379'575

soit ensemble 63.31% du capital-actions.

Avant de passer à l'ordre du jour le Président prend la parole pour s'adresser à l'assemblée, puis il passe la parole à Monsieur Christopher KIRK, Chief Executive Officer. Les textes des exposés de Messieurs MARCHIONNE et KIRK demeureront annexés au présent procès-verbal.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'**ordre du jour**, à savoir :

- 1 Rapport annuel; comptes de SGS SA et du groupe SGS**
 - a. Rapport annuel et comptes de l'exercice 2013 de SGS SA
 - b. Comptes consolidés de l'exercice 2013 du groupe SGS
- 2 Rapport de rémunération 2013** (vote consultatif)
Approbation du rapport 2013 du Groupe sur les rémunérations (Corporate governance).
- 3 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**
Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction
- 4 Décision sur l'emploi du bénéfice net résultant du bilan de SGS SA**
- 5a Adoption/modification de certaines dispositions des statuts**
- 5b Abrogation de l'article 16 (4) des statuts**
- 6 Elections au Conseil d'administration**
- 6a Election du Président du Conseil d'administration**
- 6b Election des membres du Comité de Nomination et Rémunération**
- 7 Election de l'organe de révision**
- 8 Election du représentant indépendant**

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

- | |
|---|
| <p>1 Rapport annuel; comptes de SGS SA et du groupe SGS
a. Rapport annuel et comptes de l'exercice 2013 de SGS SA
b. Comptes consolidés de l'exercice 2013 du groupe SGS</p> |
|---|

Le rapport annuel, les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2013 ont été mis à disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et statutaires. Une copie imprimée du rapport annuel demeurera annexée au présent procès-verbal.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du 20 janvier 2014 de l'organe de révision, la société Deloitte SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2013.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Madame Elisabeth Salina Amorini prend la parole et pose les quatre questions suivantes :

- a) Elle rappelle que lors de l'Assemblée générale de 2013, il avait été mentionné que le futur de la division « Life Science » au sein du groupe était en question. Elle note que la rentabilité de cette division a augmenté mais que les ventes demeurent stagnantes. Elle demande au président quel est l'avenir de ces services au sein de la SGS.

Le Président répond que les revenus de cette division ont en réalité cru de 8.8%, si l'on exclut l'impact de la fermeture de la clinique de Paris. Cette croissance est due principalement par l'activité des laboratoires. Nous sommes très satisfaits de la performance de ce segment de Life Science et nous continuerons d'investir pour diversifier notre présence géographique.

Le secteur des études cliniques reste sous pression en raison des conditions du marché. Nous nous concentrons sur des secteurs thérapeutiques de niche et nous améliorons notre efficacité opérationnelle. Nous ne prévoyons pas de changement de cette stratégie durant l'année en cours.

- b) Faisant référence aux pages 41 et 37 du rapport annuel, elle observe que le Conseil d'administration a décidé de procéder à une normalisation des objectifs conditionnels à l'octroi des options allouées dans le plan LTI 2014. Elle demande en quoi cette normalisation change les objectifs d'EPS initialement annoncés.

Le Président répond que des circonstances nouvelles, totalement indépendantes de la direction de la société, sont intervenues depuis la fixation de ces objectifs. Il s'agit principalement de fluctuations importantes des devises, mais également de changement de normes comptables et des coûts associés à l'émission d'obligations par la société. Le conseil d'administration a décidé de tenir compte de ces éléments pour normaliser les objectifs initialement annoncés. Comme les facteurs de distorsion, en particulier les fluctuations de change continuent d'exercer un impact, le conseil d'administration a pris une décision concernant la méthode de normalisation, mais à ce stade cette normalisation n'a pas été cristallisée dans de nouveaux chiffres d'EPS à réaliser.

- c) Elle demande combien d'actions ont été acquises par la société, en application du programme de rachat d'actions de CHF250mio annoncé en 2012.

Géraldine MATCHETT répond que la société a procédé à des rachats d'actions pour un montant de CHF50mio, représentant 25'080 actions. Ces rachats ont été effectués seulement dans l'objectif de satisfaire aux obligations du groupe découlant des programmes de stock options, dont le détail est expliqué à la note 31 du rapport annuel.

- d) Elle demande des explications sur les mouvements des obligations du groupe relatives aux fonds de pension qui ressortent des notes 24 et 22 du rapport annuel.

Géraldine MATCHETT répond que les variations dans le montant de l'obligation de pension nette s'expliquent uniquement par des fluctuations normales des taux d'escompte, fixés par le marché, et utilisés comme base pour les calculs de projection actuarielle. En d'autres termes, le groupe n'a pas effectué de changement dans la structure des fonds de pension entre 2012 et 2013.

Une fois les réponses données aux questions posées, et aucun autre actionnaire ne demandant la parole, la **résolution** suivante est mise au vote :

***"L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2013 approuve :
- le rapport annuel
- les comptes annuels de SGS SA et
- les comptes annuels consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2013 tels qu'ils ont été soumis. "***

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

<i>OUI</i>	<i>4'779'686</i>	<i>96.51%</i>
<i>NON</i>	<i>4'499</i>	<i>0.09%</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>168'087</i>	<i>3.39%</i>
<i>Nuls</i>	<i>0</i>	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote	: 2'476'137

2 Rapport de rémunération 2013 (vote consultatif) Approbation du rapport 2013 du Groupe sur les rémunérations (Corporate governance).
--

Dans un souci de transparence, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à un vote consultatif le rapport sur les rémunérations.

Il est rappelé aux actionnaires que ce rapport, qui détaille les principes du groupe en matière de rémunération, est disponible sur le site internet et est également annexé au rapport annuel.

La discussion n'étant pas demandée la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2013. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'347'644	67.59%
NON	1'429'525	28.86%
ABSTENTIONS	175'103	3.53%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote	: 2'476'137

3 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction
--

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- les membres du Conseil d'administration ayant fonctionné durant tout ou partie de l'exercice 2013,
- les membres de la Direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2013,

ainsi que

- les actionnaires représentés au Conseil d'administration, soit Serena Sàrl et les membres de la famille de Monsieur August VON FINCK.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au Conseil d'administration et à la Direction, la **résolution** suivante est mise au vote :

***"L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration
et à la Direction pour leur gestion durant l'exercice 2013."***

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	2'415'207	92.61%
NON	16'503	0.63%
ABSTENTIONS	176'035	6.75%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote

(après déduction des actions exclues de ce vote) : 2'607'745

Majorité absolue pour ce vote : 1'303'873

4 Décision sur l'emploi du bénéfice net résultant du bilan de SGS SA

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

CHF

Bénéfice de l'exercice	716'901'451
Report de l'exercice précédent	119'625'639
Dividendes payés sur propres actions remises en circulation en 2013 avant l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013	(1'650'158)
Mouvement de la réserve pour propres actions	4'305'538
Total du bénéfice net disponible	839'182'470
Dividende total de CHF 65.- par action	(497'304'600)
Solde reporté à nouveau	341 877 870

Le Conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice net disponible de CHF 839'182'470 :

- ♦ Dividende : CHF 497'304'600
- ♦ Solde reporté à nouveau : CHF 341'877'870

Étant rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les actions détenues directement ou indirectement par SGS SA.

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 65.- brut par action sera payé le 20 mars 2014 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la **résolution** suivante est mise au vote :

***"L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice net disponible, soit :
- payer un dividende de CHF 65.- par action (CHF 497'304'600) et
- reporter CHF 341'877'870 à compte nouveau."***

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'734'710	95.60%
NON	343	0.00%
ABSTENTIONS	217'219	4.38%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote	: 2'476'137

5a Adoption/modification de certaines dispositions des statuts

Le Conseil d'administration propose d'adapter les statuts de la société à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Les propositions de modification des statuts étant jointes à la convocation à l'assemblée, il n'en est pas donné lecture. La délibération sur ce point de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal dressé en la forme authentique par Maître Corinne ROSSET, notaire à Genève, conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des Obligations.

la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'adopter la modification des articles 6, 6bis, 6ter, 9 al. 2, 13 al. 3, 15, 16 al. 7, 18 al. 1 et 3, 19 al. 1, 20, 21 al. 4 et 27 al. 1 des statuts."

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'782'857	96.57%
NON	1'066	0.02%
ABSTENTIONS	168'349	3.39%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité qualifiée (2/3) pour ce vote	: 3'301'517

5b Suppression de l'article 16 (4) des statuts

Le Conseil d'administration propose d'abroger l'article 16(4) des statuts qui requiert une majorité spéciale des 2/3 pour l'élection et la révocation des administrateurs de la société, ainsi que pour d'autres décisions de l'assemblée générale.

La délibération sur ce point de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal dressé en la forme authentique par Maître Corinne ROSSET, notaire à Genève, conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des Obligations.

la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'abroger l'article 16 al. 4 des statuts."

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'773'728	96.39%
NON	9'272	0.18%
ABSTENTIONS	169'272	3.41%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité qualifiée (2/3) pour ce vote	: 3'301'517

6 Elections au Conseil d'administration

Les mandats de tous les administrateurs actuellement en fonction arrivant à terme le jour de l'assemblée, tous les administrateurs se portent à nouveau candidats à l'élection au Conseil d'administration de la société. Conformément aux nouvelles dispositions statutaires adoptées par l'assemblée générale, le mandat des membres du Conseil d'administration sont d'une durée d'un an arrivant à terme à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est faite et la discussion n'étant pas demandée, les **résolutions** suivantes sont mises au vote :

6.1 "L'assemblée réélit Monsieur Sergio MARCHIONNE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'714'171	74.99%
NON	1'070'891	21.62%
ABSTENTIONS	167'210	3.37%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote	: 2'476'137

6.2 "L'assemblée réélit Monsieur Paul DESMARAIS jr. en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'686'263	74.43%
NON	1'058'688	21.37%
ABSTENTIONS	207'321	4.18%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote	: 2'476'137

6.3 "L'assemblée réélit Monsieur August VON FINCK en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'614'097	72.97%
NON	1'168'480	23.59%
ABSTENTIONS	169'695	3.42%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote	: 2'476'137

6.4 "L'assemblée réélit Monsieur François VON FINCK en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'726'127	75.24%
NON	1'057'416	21.35%
ABSTENTIONS	168'729	3.40%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'272

Majorité absolue pour ce vote : 2'476'137

6.5 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'715'980	75.03%
NON	1'028'818	20.77%
ABSTENTIONS	207'474	4.18%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'272

Majorité absolue pour ce vote : 2'476'137

6.6 "L'assemblée réélit Monsieur Cornelius GRUPP en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'748'051	95.78%
NON	31'842	0.64%
ABSTENTIONS	172'379	3.48%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'272

Majorité absolue pour ce vote : 2'476'137

6.7 "L'assemblée réélit Monsieur Peter KALANTZIS en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'534'730	91.56%
NON	195'056	3.93%
ABSTENTIONS	222'486	4.49%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'272

Majorité absolue pour ce vote : 2'476'137

6.8 "L'assemblée réélit Monsieur Gérard LAMARCHE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'458'583	69.83%
NON	1'285'807	25.96%
ABSTENTIONS	207'882	4.19%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'272

Majorité absolue pour ce vote : 2'476'137

6.9 "L'assemblée réélit Monsieur Shelby DU PASQUIER en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'651'641	93.92%
NON	73'445	1.48%
ABSTENTIONS	227'186	4.58%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'272

Majorité absolue pour ce vote : 2'476'137

Le Président constate que Messieurs Sergio MARCHIONNE, Paul DESMARAIS jr., August VON FINCK, François VON FINCK, Ian GALLIENNE, Cornelius GRUPP, Peter KALANTZIS, Gérard LAMARCHE et Shelby DU PASQUIER ayant recueillis la majorité absolue des voix, sont **réélus**.

6A Election du Président du Conseil d'administration

Le Président propose d'élire le Président du Conseil d'administration, en application notamment de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée élit Monsieur Sergio MARCHIONNE en qualité de Président du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	2'505'306	50.58%
NON	1'006'706	20.32%
ABSTENTIONS	1'440'260	29.08%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote : 2'476'137

Le Président constate que Monsieur Sergio MARCHIONNE, ayant recueilli la majorité absolue des voix, est **élu**. Il confirme en outre que Monsieur Sergio MARCHIONNE, a déclaré, par avance, accepter ce mandat.

6B Election des membres du Comité de Nomination et Rémunération

Le Président propose d'élire les membres du Comité de Nomination et Rémunération, en application notamment de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Les **résolutions** suivantes sont mises au vote :

6B.1 "L'assemblée élit Monsieur August VON FINCK en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'545'679	71.59%
NON	1'135'722	22.93%
ABSTENTIONS	270'871	5.46%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote : 2'476'137

6B.2 "L'assemblée élit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'742'620	75.57%
NON	1'039'666	20.99%
ABSTENTIONS	169'983	3.43%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'269
Majorité absolue pour ce vote : 2'476'135

6B.3 "L'assemblée élit Monsieur Shelby DU PASQUIER en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'760'250	96.12%
NON	19'799	0.39%
ABSTENTIONS	172'220	3.47%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'952'269
Majorité absolue pour ce vote : 2'476'135

Le Président constate que Messieurs, August VON FINCK, Ian GALLIENNE et Shelby DU PASQUIER ayant recueilli la majorité absolue des voix, sont **élus**. Il confirme en outre que Messieurs August VON FINCK, Ian GALLIENNE et Shelby DU PASQUIER ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le Président commente les résultats. Il rappelle qu'un certain nombre d'actionnaires de la société sont des investisseurs institutionnels, dont l'exercice des droits de vote est guidé par des recommandations émises par des organisations qui s'érigent en experts du gouvernement d'entreprise. Par exemple, le conseil d'administration a pris connaissance de recommandations de vote émises par une institution du nom d'ISS, sur la base d'une analyse superficielle de la société, et sans même entrer en contact avec SGS. Le conseil d'administration considère les recommandations émises par cette institution comme fallacieuse. Certains actionnaires institutionnels sont liés par leurs règles internes aux instructions de vote émises par ces conseillers. Par conséquent, et malheureusement, les résultats des votes à l'assemblée ne reflètent à son avis pas la structure de gouvernance de la société, à tout le moins durant la période de quatorze ans durant laquelle le Président y a été associé. Le fardeau d'éduquer le marché sur la vraie nature de la structure de gouvernance appartient à la société, qui entreprendra des efforts pour informer le marché. Il s'agit là d'un nouveau phénomène que la mise en œuvre de l'initiative Minder en Suisse ne fera qu'accentuer.

7 Election de l'organe de révision

Le Président expose que le Conseil d'administration propose d'élire à nouveau Deloitte SA Genève, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2014.

Le représentant de Deloitte SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire Deloitte SA, Genève, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du groupe SGS, pour l'exercice 2014"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées

OUI	4'732'071	95.55%
NON	52'595	1.06%
ABSTENTIONS	167'609	3.38%
Nuls	0	

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote	: 2'476'137

8 Election du représentant indépendant

Le Président propose d'élire l'Etude de notaires Jeandin & Defacqz comme représentant indépendant.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire l'Etude de notaires Jeandin & Defacqz, comme représentant indépendant pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2015."

Cette résolution est approuvée par

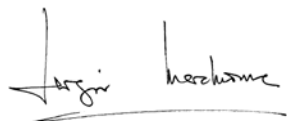
Voix exprimées

OUI	4'682'790	94.55%
NON	2'104	0.04%
ABSTENTIONS	267'378	5.39%
Nuls	0	

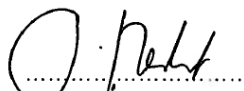
Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'952'272
Majorité absolue pour ce vote	: 2'476'137

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 12 mars 2015.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à 16h15.



Sergio MARCHIONNE
Président



Olivier MERKT
Secrétaire de l'assemblée

Annexes au procès-verbal :

- Exposé du Président du conseil d'administration et de la direction générale
- Rapport annuel 2013